

**MINISTERE DU TOURISME ET DE
L'ENVIRONNEMENT**



REPUBLIQUE DU CONGO

STRATEGIE NATIONALE ET PLAN D'ACTION EN MATIERE DE DIVERSITE BIOLOGIQUE DU CONGO : ELEMENTS DE MISE EN ŒUVRE

Augustin NGOLIELE
Point focal Biodiversité
Congo

APPROCHE METHODOLOGIQUE.

L'élaboration de la stratégie nationale et le plan d'action en matière de diversité biologique du Congo s'est appuyée sur d'autres stratégies et plans d'action existants, notamment le Plan National d'Action Environnemental (PNAE), le Plan d'Action Forestier National (PAFN) et le Schéma Directeur du développement Rural.

STRATEGIE NATIONALE EN MATIERE DE DIVERSITE BIOLOGIQUE

LA VISION GLOBALE

Afin d'orienter et de canaliser les efforts futurs du Congo en matière de conservation de la diversité biologique, d'utilisation durable de ses ressources et de partage équitable des bénéfices de l'exploitation, une vision nationale a été formulée ainsi qu'il suit :

« D'ici 2015, la sécurité des ressources biologiques du Congo est assurée grâce à une meilleure connaissance de leurs composants et une gestion durable qui intègrent le développement des capacités humaines, le développement socio-économique, la redistribution équitable des bénéfices tout en honorant les engagements internationaux ».

STRATEGIE NATIONALE EN MATIERE DE DIVERSITE BIOLOGIQUE

OBJECTIFS DE LA STRATÉGIE NATIONALE SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE (1)

Pour permettre une orientation pragmatique aux différentes interventions à venir, la vision nationale a été décomposée en cinq objectifs à savoir :

- Concevoir et appliquer un programme national exhaustif pour la conservation de la diversité biologique et l'utilisation durable de ses éléments constitutants ;**
- Coordonner la planification et la mise en œuvre du programme de conservation de la biodiversité en veillant à ce que ses activités pertinentes s'harmonisent avec l'action des autres groupes gouvernementaux et non gouvernementaux, du secteur privé, des groupes religieux, des autres utilisateurs de la biodiversité ;**

OBJECTIFS DE LA STRATÉGIE NATIONALE SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE (2)

- **Institutionnaliser la pratique de la conservation de la biodiversité et de l'utilisation durable des ressources au moyen de mesures législatives, administratives, fiscales, et réglementaires ;**
- **Sensibiliser le public aux valeurs et aux avantages de la conservation de la biodiversité et au bien-fondé du développement durable ;**
- **Assurer le renforcement des capacités par des mesures éducatives systématiques ou extrascolaires, par la formation, la recherche et la consolidation des institutions.**

PRINCIPAUX AXES STRATÉGIQUES

Six principaux axes stratégiques ont été définis pour répondre aux obligations du Congo vis-à-vis de la Convention sur la Diversité Biologique :

- **Conserver et valoriser les écosystèmes terrestres ;**
- **Conserver et valoriser les écosystèmes des eaux continentales;**
- **Conserver et valoriser les écosystèmes marins et côtiers ;**
- **Favoriser l'accès aux ressources de la diversité biologique et le partage équitable des bénéfices découlant de son exploitation ;**
- **Valoriser des agro-systèmes ;**
- **Renforcer le cadre institutionnel et légal.**

Mise en œuvre (1/3)

- Signature : le 05 juin 1992 au Brésil
- Ratification de la CDB : 25 juin 1996
- Élaboration de la stratégie nationale (vision et objectifs) et du plan d'action en matière de diversité biologique.
- **Stratégie adoptée uniquement en atelier national et pas encore par le Gouvernement**
- Élaboration de trois rapports nationaux à la Convention
- Signature et ratification du protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques

Mise en œuvre (2/3)

- Élaboration d'un cadre national de biosécurité (projet de loi sur les OGM) ;
- *Mise en œuvre du Centre d'échange sur la biodiversité (CHM) ;*
- *Création des aires protégées : sous la tutelle administrative de l'Économie forestière (Direction de la faune et des aires protégées).*

Mise en œuvre (3/3)

Rapports d'étude sur le renforcement des capacités :

- Evaluation des besoins en renforcement des capacités pour la préservation et l'entretien des connaissances, innovations et pratiques autochtones et locales en matière de biodiversité ;
- Evaluation des besoins en renforcement des capacités pour les mesures de conservation *in situ* et *ex situ* et l'utilisation durable de la biodiversité ;
- Evaluation des besoins en renforcement des capacités dans l'évaluation initiale et la surveillance y compris la taxonomie ;
- Identification des besoins en renforcement des capacités sur l'accès aux ressources génétiques, le partage des avantages et la formulation des mécanismes à es fins.

Aires protégées du Congo

- **Congo : membre du RAPAC (Réseau d'Aires Protégées d'Afrique Centrale)**
- **11 % du territoire national ;**
- **17 Aires protégées.**

Biodiversité et DSRP au Congo (1/3)

Objectif principal en relation avec l'environnement : **Garantir la protection du patrimoine naturel et l'utilisation durable de la diversité biologique.**

5 Stratégies :

- mise en oeuvre du programme d'éducation, de formation et de sensibilisation ;
- mise en oeuvre du programme de renforcement du cadre institutionnel ;
- mise en oeuvre du programme de recherche sur l'environnement ;
- mise en oeuvre du programme de l'environnement et du développement ;
- mise en oeuvre du programme d'urbanisation et environnement.

Biodiversité et DSRP au Congo (2/3)

Quelques actions prioritaires pouvant avoir des liens avec la biodiversité:

- **Renforcer les capacités des administrations en charge des questions environnementales ;**
- **Appuyer les actions participatives sur les problèmes d'environnement urbain ;**
- **Introduire l'éducation relative à l'environnement dans le système éducatif ;**
- **Harmoniser le cadre juridique de l'environnement ;**
- **Mettre en place l'Agence pour la protection de l'environnement ;**

Biodiversité et DSRP au Congo (3/3)

- **Mettre en place un centre de recherche de gestion intégrée des zones côtières du littoral congolais ;**
- **Renforcer le système d'information géographique et de suivi ;**
- **Créer un centre de documentation sur l'environnement ;**
- **Faire la recherche sur l'agroforesterie et gérer l'information environnementale.**

Mise en œuvre du CHM

- Dans le cadre de l'élaboration de la Stratégie nationale et Plan d'action en matière de biodiversité (SNPA-DB),
- le Congo a bénéficié
 - d'un appui financier du Fonds Mondial pour l'Environnement (FEM), pour l'exécution de la phase pilote du Centre d'échange d'information sur la biodiversité (CHM), notamment l'acquisition des équipements, la formation et la création du site web.
 - de trois (3) sessions de formation de gestionnaire du site web du CHM national (2002 , 2004 et 2005) ;
 - Difficultés de fonctionnement : décès du principal responsable et déficience de la logistique locale.

Fin

**Je vous remercie pour votre
attention**